



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 9 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL N° 23

PRÉSIDENCE	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	34 présents, 5 excusés et 1 absent
MAJORITÉ ABSOLUE	18
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Nancy Induni et Fabienne Ruch MM. Jonas Addor, Valéry Babey et Christophe Chevalier
CONSEILLER ABSENT	M. Ivo Azevedo
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Charlotte Connell, et Sandrine Kilchenmann MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly
MUNICIPALE EXCUSÉE	Mme Léia Eljamal Fehr

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous.

Il rend hommage à M. Jean-Claude Schaller, ancien Conseiller qui nous a quittés le mois dernier : « Jean-Claude était un personnage haut en couleurs qui a marqué Gingins par son engagement dans notre commune. Nous t'adressons cher Pierre, à toi et à toute ta famille, nos sincères condoléances ». Il demande à chacun de se lever pour un moment de silence.

Il passe la parole à Mme Roiné, Secrétaire, qui procède à l'appel.

La majorité est fixée à 18, le quorum est atteint avec 34 Conseillers. La séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 27 août 2025
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité

6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - Région de Nyon
7. Préavis municipal N° 52/2025
« Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de surveillance »
Rapport de la commission
8. Préavis municipal N° 53/2025
« Règlement concernant le personnel communal »
Rapport de la commission
9. Préavis N° 54/2025
« Reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN)
Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances
10. Préavis N° 55/2025
« Remplacement d'une conduite d'eau potable au chemin du Mont-d'Eaux-du-Milieu »
 Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 250'300
Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances
11. Préavis N° 56/2025
« Modification du système d'évacuation des eaux usées des Communes de Gingins et Chésereux par la suppression de la STEP et le raccordement à la STEP de Nyon »
 Demande de crédit d'investissement de CHF 695'000
Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances
12. Préavis N° 57/2025
« Acquisition du bâtiment sis sur la parcelle N° 92 »
 Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 760'000
Rapport de la commission des finances
13. Préavis N° 58/2025
« Arrêté d'imposition 2026 »
Rapport de la commission des finances
14. Divers et propositions individuelles
15. Extrait des décisions

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 août 2025

Page 195 : concernant le retour de Chésereux au sein de Région de Nyon, **le Président** précise que son Conseil communal vote ce soir la motion demandant la réintégration de la commune au sein du Conseil intercommunal de Région de Nyon.

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

Page 189 : **M. Pierre Schaller, Conseiller**, précise que la haie située sur la route de Chiblins, évoquée lors de la séance précédente, était à l'époque située sur une route cantonale qui est devenue par la suite communale. Le règlement communal doit de facto, s'appliquer.

Page 192 : **M. Daniel Zryd, Conseiller**, souhaite d'une part, que le numéro du préavis cité, à savoir 16/2022 soit ajouté et d'autre part, que le prix de CHF 908.-/ m² soit remplacé par CHF 1'257/m².

Ces modifications sont acceptées par 31 OUI et 2 abstentions.

Page 194 : **M. Pierre Schaller, Conseiller**, interpelle le Président pour lui rappeler que le Conseil Communal n'a pas voté son rapport de minorité lors de la séance précédente.

En réponse, **le Président** précise que les rapports de commission, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires ne sont jamais soumis aux votes. Seuls les préavis et les amendements éventuels font l'objet de décisions du Conseil.

Page 197 : s'agissant de la partie « propositions individuelles et divers », **M. Denis Krebs, Municipal** souhaite, à propos de sa deuxième intervention, remplacer le passage « la Commune a rentré les soumissions » par « le comité de pilotage, COPIL, du PDDE Régional composé de Gingins-SIECGE et des SI Nyon, sous le nouveau nom de gouvernance AQUARESO a rentré les soumissions et va également se pencher sur le système de gouvernance ».

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

Le procès-verbal du 27 août modifié est approuvé à l'unanimité.

Son autrice est remerciée.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président annonce qu'au Mondial de la fondue de Tartegnin, M. Johnny Bühler, Conseiller, défendra les couleurs de Gingins lors du premier championnat de fondue du District de Nyon qui se déroulera le 16 novembre prochain. Il remercie Johnny de relever le défi et « on tient les pouces » ! M. Johnny Bühler est applaudi par l'Assemblée.

Au vu du grand nombre de préavis traités ce soir, le Président remercie toutes les commissions et plus particulièrement celle des finances, pour l'ensemble du travail accompli.

Il demande aux Conseillères et Conseillers qui ne l'ont pas encore fait de venir signer les rapports en fin de séance.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic, excuse **Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale**, absente pour raison familiale.

En prévision des élections communales 2026, **M. Hans Brunner, Syndic**, donne les intentions de la Municipalité face à cette échéance et surtout les membres qui envisagent de se représenter pour un nouveau mandat : Mmes Sandrine Kilchenmann et Léia Eljamal Fehr, MM. Tony Hinder, Fabien Joly et lui-même. Mme Charlotte Connell et M. Denis Krebs ont annoncé qu'ils ne se représenteraient pas.

Il précise qu'il s'agit de la situation à ce jour et que rien n'est formellement arrêté.

Le prochain Ginginfo, qui paraîtra d'ici une quinzaine de jours, comportera un dossier complet sur les rôles des différentes fonctions au sein des autorités communales.

Dans le même esprit, la Municipalité a choisi d'organiser, en lieu et place d'une séance d'information classique, trois moments de rencontres à l'administration communale :

- Un petit déjeuner citoyen : le samedi 1^{er} novembre de 8h à 10h,
- Et deux apéros citoyens : les mardi 4 et jeudi 13 novembre de 17 à 19h.

Il précise que les membres du Conseil sont évidemment les bienvenus afin d'échanger avec les Municipaux et l'administration, comprendre son fonctionnement, poser des questions et prendre la température !

Mme Charlotte Connell, Municipale, informe le Conseil, d'un problème important de chauffage au bâtiment de la rue de Derrière. Un préavis serait déposé le cas échéant, si la chaudière venait à rendre

l'âme. La Municipalité tente de maintenir le chauffage en place, tout en étudiant les solutions de remplacement à plus long terme.

Comme lors de chaque Conseil, elle annonce le prochain évènement de Gingins Mon Village : la fête d'Halloween, le 31 octobre, sous le préau de l'école. La sortie en forêt en septembre a eu un très grand succès.

M. Fabien Joly, Municipal, annonce la publication d'une brochure destinée aux détenteurs de chiens intitulée « Vivre avec son chien à Gingins, quelques règles simples pour une bonne cohabitation, dans le respect de tous ». Elle est disponible au greffe municipal et un résumé sera fait dans le prochain Ginginfo. Il poursuit avec la journée de recrutement des pompiers qui est prévue le 6 novembre prochain, à la caserne de Chésereux, et qui concerne les femmes et les hommes entre 18 et 65 ans.

M. Anthony Hinder, Municipal, communique des informations sur la situation financière :
Les acomptes d'impôts reçus jusqu'à maintenant s'élèvent à CHF 8.9 millions, légèrement supérieurs aux 8.7 millions reçus lors de la même période de 2024 (c'est-à-dire du 1er janvier au 10 octobre).
Pour mémoire, lors du dernier point de situation (au 27 août), un retard d'environ CHF 1 million était constaté par rapport à 2024 (en raison de la rentrée exceptionnelle générée par l'impôt sur les donations de CHF 1.7 millions en 2024). Ce retard a été rattrapé, surtout durant le mois de septembre, avec des acomptes d'impôts de plus de CHF 1.2 millions (contre CHF 400'000 en septembre 2024).
La situation des liquidités est assez bonne avec CHF 1.7 millions disponibles lundi, auquel s'ajoute CHF 350'000 rentrées depuis.

Le Président, Cédric Gorgerat, fait part de ses regrets de ne pas avoir été consulté par la Municipalité pour les trois rencontres citoyennes en vue des élections communales de 2026.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Sébastien Rigamonti, délégué, détaille les décisions prises lors de la séance du 9 septembre à Crassier :

- Le préavis sur l'installation de filtres à charbon et de travaux à l'intérieur de la piscine a finalement été retiré par le Comité de direction. La commission a relevé que l'appel d'offres n'était pas correct.
- Le deuxième préavis, sur le budget, a été accepté par l'assemblée.

La prochaine séance aura lieu en décembre et le préavis retiré sera remis à l'ordre du jour.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Johnny Bühler, délégué, revient sur la séance du 25 septembre qui a eu lieu à Borex. Trois objets ont été portés à l'ordre du jour :

- Concernant le budget 2026 et le passage à MCH2, nouveau système de comptabilité, un fond de réserve a été remanié, cet objet a été adopté à l'unanimité ainsi que le budget 25-26. Un nouveau boursier a été nommé pour aider à la gestion de l'AEE.
- Pour ce qui est du Conseil d'établissement, les chiffres du sondage sur les horaires scolaires ont été dévoilés mais les résultats ainsi que la première analyse seront présentés lors de la prochaine séance en avril 2026. En conclusion et d'autres termes, rien de neuf ne sortira de ce sondage avant la fin de cette législature.

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, délégué, informe l'assemblée que lors la dernière séance deux préavis étaient à l'ordre du jour :

- Le préavis N°17 relatif au budget 2026 de CHF 2'703 270, a été accepté, ce qui représente CHF 22.71 par habitant.
- Le préavis N°18, demande de crédit d'investissement de CHF 67'000 (2^{ème} étape des travaux de rénovation et mise en conformité du bâtiment CEP de Prangins) a été accepté. M. Bumm invite ceux qui désirent connaître la surface du bâtiment à consulter le site internet de l'ORPC.
- La prochaine séance est prévue le 25 mars 2026 et portera sur les comptes.

Région de Nyon

Cédric Gogerat, délégué, présente les deux préavis qui ont été adoptés lors de la séance du 8 octobre dernier :

- ✓ Le préavis 55-2025 Réponse au postulat Moret et consorts du 21 octobre 2024 et financement par le FRAT d'une étude de stratégie touristique quatre saisons pour le Massif de la Dôle porte sur une demande de crédit de CHF 115'234. La moitié de la demande devrait être couvert par une subvention de l'Etat de Vaud.
- ✓ Le préavis 56-2025 Cotisations : la cotisation est abaissée à CHF 23.- par habitant dès 2026

Il poursuit avec les préavis annoncés pour la séance du 10 décembre prochain à Begnins :

- ✓ PR 57-2025 Budget de l'exercice 2026.
- ✓ PR 58-2025 Convention quadriennale avec le Casino-Théâtre de Rolle : La convention quadriennale engageant le Casino-Théâtre de Rolle, l'Etat de Vaud, la Commune de Rolle et Région de Nyon arrivant à son terme, le préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2026-2029 et d'en fixer les termes financiers.
- ✓ PR 59-2025-FRM Financement des courses expérimentales de la ligne 815 pour l'année d'horaire 2026 : le Fonds régional pour la mobilité (FRM) a financé en 2025 le coût des prestations relatives aux paires de courses expérimentales sur la ligne 815 circulant au quart d'heure en heures de pointe entre la gare de Nyon et Signy, centre commercial. Conformément à la directive du FRM, un nouveau crédit est sollicité pour assurer la continuité du financement intégral de ces prestations pour l'année 2026.
- ✓ PR 60-2025 Démarche-pilote en faveur du renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district / Soutien à la réalisation d'une étude visant à améliorer l'accès aux services et équipements de proximité dans les villages de Burtigny, Le Vaud, Longirod, et Saint-George, dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision territoriale transfrontalière 2050.
- ✓ PR 61-2025 Evaluation des retombées économiques et de l'impact médiatique des événements culturels régionaux. En réponse aux demandes de la commission tourisme, Région de Nyon souhaite coordonner un mandat en vue d'évaluer les retombées économiques et l'impact médiatique des principales institutions culturelles établies dans ses communes membres.

Il communique ensuite sur Télé-Dôle SA : le canton a formellement abandonné sa créance de 2 millions. L'accueil, les sanitaires publics, le garage et le poste de secours seront opérationnels vers la mi-décembre. Pour le restaurant, cela attendra l'année prochaine.

M. Anthony Hinder, Municipal, ajoute que la comptabilité reste sur MCH 1 jusqu'à fin 2026 et passera à MCH 2 à partir de 2027.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL n°52 /2025

« REGLEMENT COMMUNAL RELATIF A L'UTILISATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE »

Rapport de la commission ad hoc

La parole est donnée à **M. Ernest Fehr** pour la lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Jean Luc Baldy, Conseiller, souhaite savoir si la Municipalité a une idée du nombre de caméras nécessaires dans le village.

M. Fabien Joly, Municipal, répond que la quantité n'a pas encore été déterminée. L'une d'entre elles sera installée à la déchetterie, lieu d'un récent cambriolage.

Le Préavis N°52/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis N°52/2025 est approuvé par 30 OUI, 1 NON et 2 Abstentions.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL n° 53/2025

« REGLEMENT CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL »

Rapport de la commission

La parole est donnée à **M. Christian Lavanchy, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion pour la refermer aussitôt, en l'absence de questions.

Le Préavis N°53/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis N°53/2025 est approuvé à l'unanimité

9) PRÉAVIS MUNICIPAL n°54/2025

« RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA REGION NYONNAISE (DISREN) »

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

La parole est donnée à **M. Sébastien Rigamonti, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La parole est ensuite donnée à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président ouvre la discussion pour la refermer aussitôt, en l'absence de questions.

Le Préavis N°54/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis N°54/2025 est approuvé par 30 OUI, 2 NON et 1 Abstention.

10) **PRÉAVIS MUNICIPAL n°55/2025**

**« REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE AU CHEMIN DU MONT-D'EAUX-DU-MILIEU »
DEMANDE D'UN CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE CHF 250'300**

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

La parole est donnée à **M. Pierre Schaller, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Il remercie le technicien communal pour ses informations et assure que les subventions vont arriver.

La parole est ensuite donnée à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président ouvre la discussion pour la refermer aussitôt, en l'absence de questions.

Le Préavis N°55/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis N°55/2025 est approuvé à l'unanimité.

11) **PRÉAVIS MUNICIPAL n°56/2025**

**« MODIFICATION DU SYSTEME D'EVACUATION DES EAUX USEES DES COMMUNES DE GINGINS ET
CHESEREX PAR LA SUPPRESSION DE LA STEP ET LE RACCORDEMENT A LA STEP DE NYON »
DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 695'000**

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances

La parole est donnée à **Mme Elaine Walsh, Conseillère**, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La parole est ensuite donnée à **M. Pierre-Yves Revaz** pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Pierre Schaller, Conseiller, approuve le préavis et remercie la commission pour son excellent travail. Il émet toutefois un petit bémol ; il faudrait ajouter « sous réserve de l'acceptation du même préavis par le Conseil Communal de Chésereux ».

Le Président affirme que l'on ne peut pas ajouter de conditions aux conclusions du préavis municipal.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, prend note que la construction du bassin de rétention de 3000 m³ est différée. Au vu des risques de déversement en cas de fortes pluies, il serait judicieux d'examiner la possibilité de bâtir ce réservoir en même temps que les travaux énoncés dans le préavis.

Il revient ensuite sur la subvention qui est soumise à conditions (avoir un filtrage pour les polluants d'origine plastique et ceux azotés), cela signifie-t-il que l'on doit attendre à ce que la Step de Nyon ait fait ses travaux de 60 millions pour toucher la subvention ? Gingins toucherait alors le montant alloué de façon différé, très longtemps après.

M. Denis Krebs, Municipal, lui répond que l'ingénieur a proposé ne pas construire le réservoir dans un premier temps afin d'appréhender l'évolution de la situation. Les canalisations qui sont prévues sont évaluées à 32 l/s et sont déjà dimensionnées pour ce débit, pour une capacité d'accueil à Nyon d'environ 36 l/s.

Les subventions seront dédiées uniquement au raccordement de Gingins à Grens et non aux travaux de transformation de la Step de Nyon.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller, rejoint M. Pierre Schaller, il souhaiterait connaître les résultats du vote du Conseil communal de Chésereux au cours de la soirée.

Le Préavis N°56/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis N°56/2025 est approuvé par 32 OUI et 1 Abstention.

12) PRÉAVIS MUNICIPAL n°57/2025

« ACQUISITION DU BATIMENT SIS SUR LA PARCELLE N° 92 »

OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 760'000

Rapport de la commission des finances

Le Président annonce que la Municipalité apporte une correction de la conclusion comme suit :
« D'approuver l'acquisition de la parcelle n° 92, sur laquelle est sis le bâtiment ECA 97, pour le prix de CHF 760'000 ».

La parole est donnée à **M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Gianluca Allaria, Conseiller, demande ce que signifie le changement du point de conclusion, la Municipalité peut détruire pour construire un nouveau bâtiment ou rénover l'actuelle construction ? Si tel est le cas, il demande si la Municipalité est en capacité de donner une estimation du coût de la rénovation.

Le Syndic, explique que le point ajouté concerne les 4m² de parcelle en plus de la surface du bâtiment. La précision est importante.

Comme déclaré dans le préavis, la Municipalité a quelques idées, peut-être pour l'école qui est proche du bâtiment, mais aussi d'autres possibilités qui, pour l'instant, ne sont pas très claires. Mais dès lors que le bâtiment sera acquis par la commune, la Municipalité va pouvoir travailler et même nommer une commission extra-parlementaire qui aidera à trouver des solutions. L'offre d'achat étant valable jusqu'à demain, il demande au Conseil de l'accepter. Il assure que même si les choses vont mal, ce n'est pas prendre un grand risque que d'acheter ce bâtiment. Si le projet n'arrive pas à son terme dans une année, la Municipalité pourra le revendre au même prix, voir plus cher, une perte financière semblant très peu plausible.

M. Pierre Schaller, Conseiller, approuve complètement l'achat du bâtiment, tout en rappelant que la Commune avait raté l'achat de la laiterie. Il trouve très bien l'idée d'une commission consultative, et a déjà des idées telles qu'une salle de Conseil, salle de réunion, un appartement dans les combles. C'est une opportunité qu'il faut saisir et rejoint le Syndic sur le fait que ce ne peut pas être une perte financière. Il félicite la Municipalité sur la négociation du prix à hauteur de CHF 30'000.

M. Jean Luc Baldy, Conseiller, rebondit sur l'intervention de M. Gianluca Allaria. Selon lui, le bâtiment ne semble pas en bon état, en particulier le mur du côté sud qui a une grande fissure en diagonale, il demande si la Municipalité a pris cela en compte dans la négociation du prix.

Le Syndic lui répond par l'affirmative.

Le Préavis N°57/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis amendé N°57/2025 amendé est approuvé par 31 OUI, 1 NON et 1 Abstention.

13) PRÉAVIS MUNICIPAL n°58/2025

« Arrêté d'imposition 2026 »

Rapport de la commission des finances

La parole est donnée à **M. Alain Meuwly, Conseiller**, pour la lecture des conclusions du rapport des finances.

Le Président ouvre la discussion pour la refermer aussitôt, en l'absence de questions.

Le Préavis N°58/2025 est soumis au vote.

Résultats :

Le Préavis N°58/2025 est approuvé par 32 OUI et 1 Abstention.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Serge Bally, Conseiller, demande si le nombre des pompiers est en baisse.

M. Fabien Joly, Municipal, lui répond qu'il est stable, que de nouveaux pompiers sont recherchés surtout pour les interventions en journée.

M. Serge Bally, Conseiller, demande si un plafond est fixé en cas de trop nombreuses candidatures.

M. Fabien Joly, Municipal, assure que le SDIS Nyon Dôle garde les meilleurs éléments. Il précise ensuite que le recrutement annuel est en général de deux nouveaux sapeurs-pompiers.

M. André Blecha, Conseiller, annonce que grâce aux nouveaux éclairages du terrain de football, il peut lire le soir sans avoir à allumer la lumière de sa cuisine ! La Municipalité devrait demander que les lampes n'éclairent pas tout le village, mais uniquement les terrains de football.

M. Denis Krebs, Municipal, précise qu'il a déjà été interpellé à ce sujet par des habitants du Chemin des Toches. Ces nouveaux projecteurs équipés de Led permettent une baisse de consommation d'électricité de 50 % et sont homologués pour recevoir les matchs de l'ACVF sur le terrain en herbe. L'intensité de l'éclairage étant déterminée par l'association, la Municipalité ne peut rien faire lors des matchs. Elle peut toutefois demander que l'éclairage soit moins intense lors des entraînements sur les terrains synthétiques.

M. Pierre Schaller Conseiller, remercie l'Assemblée pour le moment de silence en l'honneur de son frère, ainsi que les marques d'attention de la Municipalité, les employés communaux, l'organisation des obsèques était merveilleuse.

Il a vu dans la fiche des avis officiels du Canton la mise à l'enquête du BAM. Il ne comprend pas pourquoi c'est déjà à l'enquête alors qu'il n'y a pas eu de préavis.

Il revient ensuite sur les séances d'informations programmées en vue des élections communales. Selon lui il serait intéressant que le préavis concernant la rémunération des Municipaux et des Conseillers Communaux soit voté afin que les éventuels candidats aux postes de l'exécutif et du législatif en aient connaissance. Il souligne que les membres de la Municipalité doivent être payés correctement.

Cédric Gorgerat, Président, annonce que le préavis concernant la rémunération des Conseillers devrait être déposé pour la séance de décembre.

Le Syndic, informe que pour les indemnités de la Municipalité le préavis est prêt et pourra être déposé lors de la prochaine séance.

Il est surpris que le BAM soit mis à l'enquête puisque la Municipalité ne l'a pas fait, que les sociétés pour réaliser le projet n'ont pas encore été choisies.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, demande ce qu'est le Bam et pourquoi il y a une enquête.

Le Syndic, précise en plaisantant, que c'est la rivière la plus importante de Gingins ! La mise à l'enquête concerne la mise à ciel ouvert de ce ruisseau à un certain endroit afin de créer un bassin de rétention plus haut vers le Pralenet.

Le Président déclare que le préavis a été accepté il y a de cela, un an ou deux. (NB : Le président faisait allusion au préavis 14/2022 qui mentionnait cette mise à ciel ouvert mais n'en était pas l'objet)

M. Jérôme Gremy, Conseiller, alerte la Municipalité sur le fait que le passage piétons en bas de la route de la Dôle est mal éclairé et demande que des dispositions soient prises.

La Municipalité en prend bonne note.

M. Michel Zryd, Conseiller, revient sur le préavis concernant la rémunération des Municipaux. Il considère que le dépôt en décembre est trop tardif car il sera voté au mieux en février alors que la date limite de dépôt des listes est fixée au 10 janvier. Il demande qu'une commission soit nommée rapidement pour rapporter au mois de décembre.

M. Charles Geninasca, Conseiller, est surpris par l'installation d'une antenne à la station Tamoil pour laquelle il n'a pas été informé.

Le Syndic répond que la construction par Sunrise de l'antenne 5G a été mise à l'enquête.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, félicite la Municipalité pour la réalisation du complexe sportif. Il se demande pourquoi le parking n'a pas été prolongée comme établi sur les plans. Cela représente une perte de 20 places de parcs. La raison est-elle financière ?

Il suggère ensuite d'aménager les espaces verts derrière la place de jeux multisports, avec du mobilier urbain (tables et bancs pour pique-niquer) comme suggéré dans les plans. Cela est-il prévu ?

Denis Krebs, Municipal, explique qu'en ce qui concerne le parking, la raison est effectivement financière en lien avec une erreur en début de construction. Si on se positionne sur le terre-plein en herbe en dehors des places de parc, le mur au-dessus de la voirie n'est pas à hauteur légale. Il faudrait faire toute une modification pour le mettre à la bonne hauteur avec des coûts supplémentaires qui n'ont pas été évalués au départ. S'agissant des espaces verts proches du terrain multisports, la Municipalité souhaite se calquer sur le projet de la parcelle 91, afin de ne pas faire quelque chose maintenant et devoir tout démonter ensuite.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si le veto pour le préavis relatif à la parcelle 91 est toujours d'actualité et souhaite connaître l'avancée du projet.

Il fait ensuite remarquer que la taille des haies route de la Dôle, dans la montée à gauche directement à la sortie du village n'est pas réglementaire. C'est très dangereux quand on croise quelqu'un.

Le Syndic répond qu'au niveau du projet de la parcelle 91, cela avance gentiment, pas aussi vite qu'il le voudrait ! Des sondages ont été faits sur le terrain, la Municipalité est en contact avec les notaires, les avocats, pour établir le contrat de DDP. C'est une promesse dans laquelle tous les détails doivent apparaître, c'est assez complexe et parfois les avocats ou les notaires ne sont pas les plus rapides. Il espère bientôt pouvoir signer cette promesse afin que le projet puisse avancer.

En ce qui concerne la haie, **M. Fabien Joly, Municipal**, assure que le nécessaire sera fait auprès des habitants concernés. Il explique que concernant le passage route de la Dôle 3 ou 5, quand le trottoir a été fait l'autre côté, il avait été demandé aux propriétaires de pousser au maximum, c'est pour cela que la haie est à la limite de la bordure de la route.

Mme Anne-Marie Sissi Aeschlimann, Conseillère, félicite et remercie la Municipalité de vouloir faire l'acquisition de la parcelle 92. Elle se dit rassurée puisqu'elle ne sera pas voisine d'un nighthclub ! Cela la sécurise de savoir que le bâtiment contigu à sa maison sera entre de bonnes mains et elle se tient à disposition de la Municipalité si elle veut avoir une autre vue de son acquisition.

Mme Charlotte Connell, Municipale, annonce qu'un fan club sera créé pour encourager notre candidat au Mondial de la fondue. Le trajet en bus sera organisé, les personnes intéressées doivent s'adresser au greffe pour s'inscrire. De plus amples informations seront données dans le Ginginfo.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande à **Mme Charlotte Connell, Municipale**, pourquoi elle ne se représente pas aux prochaines élections communales alors qu'elle est porteuse de grands projets.

Elle lui répond que ce choix est motivé par des raisons professionnelles. Elle termine son emploi actuel en décembre et doit en trouver un nouveau en 2026. Elle craint de ne pas avoir suffisamment de temps et d'énergie à investir dans un nouveau mandat.

M. Pierre Schaller, Conseiller, la remercie pour sa sincérité et pose ensuite la même question à **M. Denis Krebs, Municipal**.

Celui-ci explique s'être investi durant 8 années et demie très intéressantes, avec de bons échanges au sein de la Municipalité, la conception du nouveau centre sportif. Il arrive toutefois à la fin de sa carrière professionnelle et doit désormais se concentrer sur son entreprise. Sans vouloir décourager les futurs candidats, il fait remarquer que la charge de travail est assez considérable, mais c'est un job très enrichissant dans lequel on apprend de nombreuses choses

Mme Charlotte Connell et M. Denis Krebs sont applaudis par le Conseil.

Denis Krebs, Municipal, annonce que Chésereux vient d'accepter le préavis sur la Step à l'unanimité.

À 15) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui ne fait l'objet d'aucune remarque ni commentaire.

Le Président rappelle que la prochaine séance se tiendra le jeudi 11 décembre à 18h30 et sera suivi du traditionnel souper de fin d'année. Il remercie les Conseillères et les Conseillers pour leur participation et leur souhaite un bon retour dans leurs foyers.

La séance est close à 21H40.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 11 DECEMBRE 2025 à 18h30

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné